

## **CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 octobre 2013**

M. le Maire précise que ce conseil municipal a été convoqué selon les modalités de l'urgence afin de permettre le versement des fonds de l'emprunt nécessaire à la réalisation de l'assainissement collectif pour début novembre 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le caractère d'urgence de ce conseil.

Jean-Pierre Deschamps expose brièvement le travail en amont de la commission finances, à savoir :

- une première estimation des besoins de financement nécessaires pour mener à bien l'ensemble de ces travaux avait permis d'inscrire :

- au budget 2013 « Eaux & Assainissement » un emprunt de 513 000,00 euros
- au budget 2013 « Commune » un emprunt de 327 000,00 euros

- une consultation a donc été réalisée sur ces bases auprès des organismes financiers accordant de tels prêts aux collectivités locales.

- La Banque Postale n'accorde que des prêts ne dépassant pas 300 000,00 euros sur 11 ans seulement.

- La Caisse des Dépôts & Consignations ne participe à de tels financements que dans le cadre de la réfection des assainissements collectifs mais pas pour des travaux de création.

- seuls Le Crédit Agricole Centre-Loire et La Caisse d'Epargne Loire-Centre ont donc répondu favorablement et conformément à notre demande (plusieurs variantes portant sur des durées de 20,25 et 30 ans et des échéances trimestrielles ou annuelles).

- une première synthèse de ces offres a permis de déterminer les offres les plus intéressantes et qui étaient supportables par les budgets de la Commune.

- par ailleurs, avec l'aide précieuse de notre secrétaire de mairie, nous avons affiné au plus juste nos besoins de financement, à savoir :

- 450 000,00 euros pour le budget « Eaux & Assainissement »
- 300 000,00 euros pour le budget « Commune »

- une seconde consultation a donc été faite auprès du Crédit Agricole Centre-Loire et de La Caisse d'Epargne Loire-Centre sur la base des moindres besoins ci-dessus sur une durée de 25 ans pour l'emprunt « Assainissement » et de 20 ans pour l'emprunt « Commune » avec, pour les deux emprunts, des remboursements annuels à taux fixe.

- chaque conseiller dispose sous forme de tableau de la synthèse des offres répondant aux critères de cette seconde consultation lui permettant ainsi d'apprécier chaque offre pour chacune des deux opérations.

### **1 – Emprunt de 450 000,00 euros – Budget « Eaux & Assainissement »**

Pour les besoins de financement de la création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration ainsi que la réfection d'une partie du réseau d'eau potable, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 450 000,00 euros.

#### **Délibération n°1359**

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Caisse d'Epargne Loire-Centre et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 450 000,00 euros auprès de La Caisse d'Epargne Loire-Centre pour une durée de 25 ans, au taux d'intérêt annuel fixe de 3,80%, à échéances annuelles constantes de 27 454,08 euros. Le point de départ de l'amortissement est prévu le 05/11/2013 avec une première échéance fixée au 15/02/2014. La commission d'engagement (frais de dossier) est de 450,00 euros.

Pour ce faire, il autorise par ailleurs le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ce contrat de prêt, à intervenir avec La Caisse d'Epargne Loire-Centre et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

*Conseil municipal du 15 octobre 2013*

## **2 – Emprunt de 300 000,00 euros – Budget « Commune »**

Pour les besoins de financement de l'aménagement de la voirie du centre bourg et d'une partie du réseau des eaux pluviales, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 euros.

### Délibération n°1360

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Caisse d'Epargne Loire-Centre et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 300 000,00 euros auprès de La Caisse d'Epargne Loire-Centre pour une durée de 20 ans, au taux d'intérêt annuel fixe de 3,77%, à échéances annuelles constantes de 21 038,00 euros. Le point de départ de l'amortissement est prévu le 05/01/2014 avec une première échéance fixée au 05/04/2014. La commission d'engagement (frais de dossier) est de 300,00 euros.

Pour ce faire, il autorise par ailleurs le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ce contrat de prêt, à intervenir avec La Caisse d'Epargne Loire-Centre et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La séance est levée à 19h05